

CONVOCAATION DU 15 MARS 2018

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 30 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Fanny LOURETTE, Pierre GAY, Franck MATTON, Jean-Luc CANU, Stéphanie CAPRON et Gérard BLONDEL.

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER a été élue secrétaire.

Quelques remarques ont été faites sur le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le 16 Février 2018 à savoir :

Monsieur Jean-Luc CANU aurait souhaité une réunion avec les agriculteurs concernés pour l'exploitation d'une porcherie à la Gaillarde avant de prendre une décision lors du dernier conseil.

Madame Stéphanie CAPRON souligne qu'elle adhère également aux propos de Monsieur Pierre GAY concernant l'urbanisme.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

Monsieur Le Maire rappelle qu'un certificat d'urbanisme a été demandé en 2017 pour la construction d'un lotissement. Celui-ci a été déclaré négatif, car les parcelles AE 78 et AE 194 n'étaient pas alimentées par les réseaux. La construction du lotissement Bouygues a conduit la Commune à reprendre à sa charge les réseaux du présent lotissement et à donner servitudes des réseaux aux autres parcelles adjacentes. Les propriétaires de ces parcelles adjacentes doivent solliciter la Commune pour qu'elle les autorise aux raccordements et branchements de tous les réseaux sur leurs parcelles. Ensuite, les propriétaires peuvent contacter directement les différents prestataires pour les raccordements et branchements. Ces raccordements et branchements restant à leur charge ; information que nous ne connaissions pas lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. Ces faits ne nécessitent donc plus l'accord du Conseil Municipal quant à l'obtention du certificat d'urbanisme.

Monsieur Jean-Pierre CANU précise qu'avec ce projet, notre village comptera 73 logements en lotissement.

Monsieur Pierre GAY précise que le Conseil Municipal souhaite être informé par l'évolution du dossier et tous les projets s'y référant.

Monsieur Jean-Pierre CANU précise que la commune mérite un Plan local d'Urbanisme. Cela permettrait un meilleur encadrement au vu du patrimoine intéressant du village.

Monsieur Le Maire précise qu'il avait sollicité la Communauté de Communes « Entre Mer et Lin » pour un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mais la majorité des Communes n'était pas favorable à ce projet.

Monsieur Le Maire confirme la proposition du dernier conseil à savoir une présentation par l'Architecte des Bâtiments de France du Site Patrimonial Remarquable (SPR) lors d'une prochaine réunion de conseil.

Après avoir longuement discuté, le Conseil Municipal souhaite faire quelques remarques sur le projet de création d'un éventuel lotissement à savoir :

- Le lotissement devra être privé ce qui signifie que la commune ne prendra en charge aucun réseau.
- Les eaux pluviales devront être bien gérées sur les parcelles et si des travaux sont à réaliser (par exemple talus...) la Commune ne prendra aucun travaux à sa charge mais les exigera.
- La réserve incendie éventuelle devra être incluse dans le projet.

En conclusion, le Conseil Municipal s'oppose totalement à engager les finances communales dans un lotissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire souligne que les comptes administratifs de la Commune et du Service de l'eau et de l'Assainissement sont distribués depuis 15 jours aux Conseillers Municipaux.

Sous la présidence de Monsieur Gérard BLONDEL, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2017 de la Commune est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	490 621.58 Euros	326 729.63 Euros
INVESTISSEMENT	93 821.30 Euros	63 917.63 Euros

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 163 891.95 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 29 903.67 Euros

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Gérard BLONDEL, doyen de l'assemblée, le compte Administratif 2017 du service de l'eau et de l'Assainissement est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'élève à la somme de :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	15 628.59 Euros	33 945.49 Euros
INVESTISSEMENT	66 369.60 Euros	18 788.73 Euros

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 18 316.90 Euros

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 47 580.87 Euros

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

VOTE PAR CHAPITRE :

FONCTIONNEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

INVESTISSEMENT : POUR : 10 CONTRE : 0

CLOTURE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire rappelle que la compétence Eau et Assainissement est transférée à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre depuis le 1^{er} juillet 2017. Monsieur Le Maire souligne qu'il y a lieu de dissoudre le budget Eau et Assainissement à partir du 1^{er} janvier 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la dissolution du budget Eau et Assainissement par transfert de compétence suite à l'adhésion à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires se référant à ce dossier.

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2017 sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	134 038.95 Euros
INTEGRATION DEFICIT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	- 18 316.90 Euros
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2017	29 853.00 Euros
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	145 575.05 Euros
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	45 754.85 Euros
INTEGRATION EXCEDENT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	47 580.87 Euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANNEE 2017	15 851.18 Euros
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	77 484.54 Euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU SOLDE DISPO A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ligne 002) Recettes	145 575.05 Euros
REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001 Recettes	77 484.54 Euros

INSTALLATION D'UNE TERRASSE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Monsieur Le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur LOURENCO Patrice concernant la mise en place d'une terrasse démontable de 20 M2 devant son bar « Le Bistrot Cauchois ».

Après renseignement pris, Monsieur Le Maire souligne que toute personne souhaitant occuper un terrain appartenant au domaine public des collectivités territoriales doit obligatoirement être titulaire d'une autorisation d'occupation et s'acquitter d'une redevance dont le montant est fixé par le Conseil Municipal. Une assurance doit être souscrite par le propriétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la redevance à la somme de 1€ le M2 ce qui se traduit par 20 € par an.

QUESTIONS DIVERSES

- **PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 13 Avril 2018 à 20 h 30.

- **DIVERSES REUNIONS DU MOIS DE MARS-AVRIL**

Monsieur Jean-Pierre CANU précise que la Commune a reçu la Marianne d'Argent du Civisme pour son niveau de participation aux élections nationales de 2017. Il souligne qu'il est allé chercher le Diplôme à Buchy.

Monsieur Jean-Pierre CANU donne un compte-rendu sur la réunion avec l'Archevêque de ROUEN concernant les édifices culturels. Un référent devra être nommé dans chaque commune.

Monsieur Jean-Pierre CANU précise qu'il a assisté à une réunion concernant la véloroute de Saint-Pierre-Le-Viger. Les travaux avancent entre Saint-Vaast-Dieppedalle et Fécamp

Monsieur Thierry WYSS donne un compte-rendu de la réunion des Syndicats des Bassins Versants. Des élections ont eu lieu car d'autres communes ont été intégrées. Il ajoute qu'il a intégré le bureau. Il montre aux conseillers municipaux, à l'aide d'un document rédigé par le syndicat, les inondations qui ont eu lieu au mois de janvier dernier dans différentes communes.

- **ALIMENTATION ELECTRIQUE DU COMMERCANT DE PIZZAS**

Madame Fanny LOURETTE demande que Cabana Pizza, stationné devant la Boulangerie, bénéficie d'une alimentation électrique gratuite. En effet, cette activité attire beaucoup de personnes et donne une animation au village.

Monsieur le Maire précise qu'il y a le compteur mobile de la Salle « La Grange » mais il reste le problème de le rentrer lors de son départ.

Monsieur Thierry WYSS souligne que la commune ne se substitue pas à son activité et que l'idée d'offrir l'électricité est absurde. La Commune pourrait peut-être mettre à disposition un branchement mais pas la gratuité de l'électricité.

Monsieur le Maire contactera ENEDIS concernant une possibilité de mise en place d'un branchement pour les commerçants ambulants.

- **TERRAIN DE TENNIS**

Madame Fanny LOURETTE demande si des travaux vont être réalisés au tennis. Monsieur Thierry WYSS précise qu'il y a eu un démoussage du terrain. Les tempêtes de novembre 2016 et janvier 2017 ont endommagé le plateau de sport bordant le tennis. Monsieur Le Maire invite les conseillers à réfléchir sur un éventuel projet d'aménagement.

- **TERRASSE SUR LA PLACE DE LA LIBERATION**

Monsieur Jean-Luc CANU rappelle qu'il avait été évoqué de mettre en place une terrasse sur la pelouse de la Place de la Libération pour les activités du bar Le bistrot cauchois. Monsieur Le Maire précise que les éventuels aménagements seront à discuter avec Monsieur LOURENCO.

- **CREATION D'UNE ASSOCIATION**

Monsieur Gérard BLONDEL souhaite avoir des précisions sur l'association de loisirs créatifs. Monsieur Le Maire souligne que le bureau est créé. L'association sera opérationnelle en septembre 2018.

Monsieur Thierry WYSS précise qu'un photocopieur est depuis très longtemps dans la salle « Ados » et qu'il ne sert plus aux associations par manque de cartouches.

- **VOIRIE**

Monsieur Gérard BLONDEL précise qu'un tas de terre situé Route de veules sur la Départementale 68 est présent depuis très longtemps.

Monsieur Thierry WYSS a rencontré la Direction des Routes à ce sujet. La terre va être enlevée et une buse va être mise en place.

Monsieur Gérard BLONDEL précise également que le radar pédagogique ne fonctionne plus. Monsieur Thierry WYSS recontactera la Communauté de Communes dans les prochains jours.

Monsieur Gérard BLONDEL souligne que la signalisation Rue Départementale de Frimousse est contradictoire avec à un même carrefour un cédez le passage et un stop.

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté de Communes et la Direction des Routes ont signalé qu'un rond- point agricole ne pouvait pas être mis en place à cet endroit.

Monsieur Gérard BLONDEL précise que le marquage au sol du Cédez le passage Rue des Gimblays est effacé. Monsieur Thierry WYSS souligne que ces travaux sont prévus par la Communauté de Communes.

- **ORDURES MENAGERES**

Monsieur Gérard BLONDEL souligne qu'il a reçu sa facture des ordures ménagères et trouve regrettable que la carte de déchetterie ne soit pas incluse dans l'envoi. Il précise qu'il faut la demander par le biais d'un formulaire. Auparavant, la carte était distribuée d'office.

Il précise également que les déchetteries de la Communauté de Communes devraient s'améliorer car dans des déchetteries voisines, le service offert aux usagers est beaucoup plus performant.

- **PISTES CYCLABLES**

Monsieur Gérard BLONDEL émet l'idée d'une piste cyclable entre SAINT-AUBIN-SUR-MER et VEULES-LES-ROSES. Madame Fanny LOURETTE adhère à cette idée.

La séance est levée à 23 h 10.